

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 39 (1910)
Heft: 5

Rubrik: L'analyse logique à l'école primare

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANALYSE LOGIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Les mots sont les signes qui représentent nos pensées. Nous nous en servons pour donner à nos semblables la connaissance des objets présents à notre esprit et des jugements que nous portons.

Par la combinaison des dix espèces de mots nous donnons l'expression claire et nette de nos idées et nous communiquons nos pensées en formant des propositions. Mais dans la proposition tous les mots n'ont pas le même usage, et ils portent différents noms suivant leur rôle. Les reconnaître d'après leur forme particulière, c'est l'objet de l'analyse grammaticale.

L'assemblage des pensées ou des propositions forme la phrase.

L'analyse logique a pour but de nous faire reconnaître, dans la proposition, le rôle de chaque mot et, dans la phrase, le rôle de chaque proposition, les rapports des diverses propositions entre elles et leur enchaînement logique.

Elle nous apprend donc à connaître les éléments de la proposition et décompose la phrase pour l'étudier dans ses parties. Elle est à l'exposition de la pensée ce que l'analyse grammaticale est à l'orthographe.

De même que, dans la construction d'un édifice, l'artisan connaît la propriété des matériaux employés, le jeune écrivain doit acquérir la connaissance de la formation de la phrase afin d'ériger convenablement ses productions et former un tout bien ordonné.

L'étude rationnelle de l'analyse logique fera éviter aux élèves ces fautes grossières de style consistant dans l'emploi de complétives sans principales pour les régir.

L'analyse logique se divise naturellement en deux parties :

I. Analyse de la proposition.

II. Analyse de la phrase.

La première partie sera étudiée, au moins d'une manière élémentaire, au cours moyen, ainsi que le comporte le programme de ce cours, puis, elle sera reprise et développée au cours supérieur.

Les élèves du degré supérieur ayant acquis un certain développement intellectuel, la seconde partie y sera étudiée avec tous les détails possibles dans un enseignement primaire.

Avant d'aborder l'analyse logique proprement dite les élèves doivent être familiarisés avec l'analyse grammaticale.

A. COURS MOYEN

Analyse de la proposition simple.

Etude des trois parties de la proposition :

Exemple : *Le chien* *est* *DOCILE.*
 (sujet) (verbe) (attribut)

Etude du sujet. — C'est le mot dont on exprime une qualité ou une manière d'être. Genre, nombre. Manière de chercher le sujet. — Il commande l'orthographe du verbe et de l'attribut.

Trouver le sujet dans d'autres propositions.

Exercices d'application oraux et écrits.

Etude du verbe. — C'est le mot qui affirme que la qualité exprimée par l'attribut convient au sujet. — Il se conjugue. — Dans notre exemple il indique l'état. — Trouver des verbes exprimant l'action. — Le plus souvent il est combiné avec l'attribut. Ex. : Le chien obéit, pour « le chien est obéissant ».

Exercices oraux et écrits.

Etude de l'attribut. — L'attribut exprime une qualité ou un état du sujet. — Il accompagne l'auxiliaire être et se met au même genre et au même nombre que le sujet.

Exercices d'application tels que : Recherche de l'attribut dans un texte donné. — Terminer des propositions en ajoutant un attribut.

Exercices sur l'accord de l'attribut.

Etude des compléments. — On en distingue trois sortes : 1^o Complément direct ; 2^o complément indirect ; 3^o complément circonstanciel (temps, lieu, manière, âge, etc.).

Exemples : 1^o L'abeille recueille *le miel* (compl. direct) ;

2^o Le miel sert *à notre nourriture* (compl. indirect) ;

3^o Les travaux de la ruche commencent *au printemps* (compl. circonstanciel).

Ils complètent le sens de la proposition.

Manière de les reconnaître.

Exercices d'application sur chaque complément.

B. COURS SUPÉRIEUR

Reprise de l'étude de la proposition simple en développant l'étude du sujet, de l'attribut et du complément.

Sujet. — Le sujet peut être simple ou composé, complexe ou incomplexe.

Exemples : 1^o *L'économie* amène l'aisance (sujet simple) ;

2^o *Michel et Catherine* étaient de pauvres gens (sujet composé) ;

3^o *La maison* était mal close (sujet incomplexe) ;

4^o *Les jeunes enfants* ramassaient les branches tombées (sujet complexe).

Exercices d'application oraux et écrits.

Attribut. — L'attribut peut aussi être simple ou composé, complexe ou incomplexe.

Exemples : 1^o Les petits étaient *fatigués* (attribut simple) ;

2^o La route était *longue et difficile* (attribut composé) ;

3^o Le froid était *vif* (attribut incomplexe) ;

4^o Frédéric était *le cadet de la famille* (attribut complexe).

Exercices d'application.

Compléments du nom. — On distingue les compléments déterminatifs et les compléments explicatifs :

a) *Complément déterminatif.* — Celui qui précise le sens du terme auquel il se rapporte.

Exemple : L'écho *des grands bois* répétait leur voix.

b) *Complément explicatif.* — Celui qui développe le sens du terme auquel il se rapporte. Il n'est pas indispensable et se met ordinairement entre virgules.

Exemple : Michel, *âgé de dix ans*, était l'aîné de la famille.

Exercices d'application.

(A suivre.)



Notre Société de secours mutuels.

Le 27 janvier, s'est tenue à Fribourg la séance réglementaire des organes de direction et de surveillance de notre Société. Les tractanda étaient nombreux, mais sous l'habile direction de notre président, M. Barbey, chef de service à la Direction de l'Instruction publique, la besogne fut facile et la discussion très courtoise.

Nous résumerons pour les intéressés les décisions les plus importantes qui y ont été prises.

Dorénavant, nos comptes seront bouclés au 31 décembre de chaque année, et non à fin juin, comme cela s'est fait l'année dernière : ceci, pour nous mettre d'accord avec la loi fédérale sur les assurances et pour d'autres motifs d'ordre administratif. Au 31 décembre écoulé, nous avons le plaisir de constater un solde en caisse de 2305 fr. 90, dont 1000 fr. ont été versés au fonds de réserve. Celui-ci ascende donc actuellement à 1500 fr. C'est un magnifique résultat dont nous devons être fiers. Grâce à nos nombreux et généreux membres honoraires et à l'empressement de la plupart des membres du corps enseignant à se faire enrôler dans l'utile association, nous pouvons d'ores et déjà proclamer la réussite complète de notre belle institution. Les initiateurs sont bien récompensés de leurs efforts et maintes familles d'instituteurs leur doivent de la reconnaissance. Que chaque sociétaire s'efforce donc d'encourager les derniers hésitants, car il en est encore l'un ou l'autre ! N'attendons pas que nous soyons sur un lit de souffrances, pour demander notre admission dans la Société, comme le cas s'est déjà présenté. Soyons plus prévoyants : nous nous suffirons à nous-mêmes, disons-nous ! N'oublions pas qu'il nous arrive parfois des revers de fortune bien durs et bien imprévus.

Dans cette séance, nous avons salué avec plaisir les délégués des II^{me} et III^{me} arrondissements scolaires. C'est de bon augure. Nous voulons, en effet, instituteurs fribourgeois, ne former qu'un corps dont tous les membres sont bien unis, nous voulons rompre toute muraille de Chine. Nous serons heureux de nous venir en aide réciproquement, lorsque l'épreuve frappera à notre porte.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, il est décidé de faire l'adjonction suivante à l'art. 15 :

« L'incapacité de travail provenant d'un accident donne droit à l'indemnité prévue.